



**COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le dix juin, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M LUCAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, , Mme BRIFAUT, M LEVOYER

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M MAHIAS ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

M TOUZARD ayant donné son pouvoir à Violaine GENTLHOMME

Mme PRIOUX ayant donné son pouvoir à Daniel LE RUYET

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Conseillers	19
Présents	16
Absents	3
Pouvoirs	3

**Votants 19
Exprimés 19**

Délibération n° D 36-2026

Vote des tarifs des baux pour la maison médicale D 36-2026

Mme Nathalie IAFRATE, adjointe, explique les faits :

Afin de répondre aux futurs professionnels souhaitant s'installer dans la maison médicale, il nous faut déterminer le montant des loyers qui seront demandés.

Ainsi il est proposé un loyer de 350.00 € pour 20m2 (un prorata sera donc établi pour chaque local) avec les charges des parties communes qui viendront s'ajouter et qui seront partagées par l'ensemble des praticiens.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER et D'APPLIQUER** la tarification formulée ci-dessus
- **D'APPROUVER** les tarifs municipaux cités ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.

Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN



Le Maire, le 16 juin 2026
M Jean-Charles SENTIER

